

Sujet : [TEST] Breaking news 20 mai 2026
De : Breaking news 20 mai 2026 <c.demolin@spelc.fr>
Date : 20/05/2026, 09:41
Pour : c.demolin@spelc.fr

Donnez un résumé de cet email à vos destinataires

[Voir la version en ligne](#)



Spelc - Paris

Syndicat professionnel

LIBRE de toute confédération, de tout parti politique, de toute idéologie.

BREAKING NEWS

20 mai 2026

MOUVEMENT des maîtres du 2nd degré

18 et 19 mai : réunion de la CAE de Paris

Le point sur les propositions des candidatures

Ce lundi 18 et ce mardi 19 mai, la CAE s'est réunie pour procéder aux propositions de nomination des candidats au mouvement de l'emploi dans l'académie de Paris.

Le Spelc, qui depuis deux ans n'a cessé d'œuvrer pour que l'Accord sur l'emploi soit appliqué dans l'académie, se réjouit de constater que, **pour la première fois, les maîtres candidats au mouvement ont réellement été proposés dans le respect de leur codification. Leurs dossiers ont été étudiés selon l'ordre de leur priorité.**

C'est une victoire du Spelc que d'être parvenu à faire fonctionner autrement la CAE, donnant aux syndicats des maîtres toute leur place. De la codification des dossiers aux propositions des candidatures en passant par l'examen des refus : le Spelc a désormais les moyens de veiller au bon déroulement du processus et au respect des droits de chacun.

Ce nouveau fonctionnement, plus équitable et conforme aux textes, n'aurait pu être sans la bonne volonté de la Direction diocésaine qui a véritablement œuvré pour fournir à la CAE un outil de travail maniable et qui a pris en compte l'ordre des priorités. Désormais, tous les maîtres au mouvement voient leur candidature prise en considération, ce qui n'était pas le cas il y a encore deux ans.

Attention, dans les matières en tension les candidatures codifiées B4, C et D n'ont pas encore été proposées sur des postes : ce sera le cas lors des réunions des 26 et 27 mai prochains.

Si vous n'avez pas été proposé sur votre vœu n°1, nous pouvons vous en expliquer la raison. Si vous tenez à votre vœu n°1, nous pouvons veiller à l'évolution du mouvement sur ce poste et, s'il se libère, vous y proposer si vous y êtes prioritaire. Pour cela, il faut que nous vous connaissions. Contactez-nous.

Le secrétariat de la CAE informe actuellement chaque candidat au mouvement du poste sur lequel il est proposé. **Si vous n'avez pas encore rencontré le chef d'établissement, celui-ci est tenu de vous recevoir dans le courant de la semaine, avant le 26 mai, quoi qu'il en soit.**

Un bémol cependant. Lors de la réunion de travail qui s'est déroulée hier, le Spelc a exprimé son inquiétude : les chefs d'établissement ont déjà rencontré les candidats qui ont placé leur établissement en vœu 1, 2 ou 3. Dans les académies qui appliquent pleinement l'Accord, les directions ne rencontrent pas les candidats en amont des propositions faites par la CAE mais rencontrent les maîtres proposés par la CAE. Or, **à Paris, beaucoup de chefs d'établissement ont déjà choisi le candidat qu'ils souhaitent retenir : ce n'est pas nécessairement le candidat le plus prioritaire et donc, ce n'est pas nécessairement le candidat**

qui leur a été proposé par la CAE. Dans ces circonstances, nous craignons que le refus des chefs d'établissement tienne plus d'une volonté de recruter un candidat préalablement choisi que d'un rejet du candidat proposé par la CAE pour un motif réellement fondé.

Aussi, nous appelons les chefs d'établissement à considérer avec la plus grande attention la candidature qui leur est proposée par la CAE, en faisant abstraction du candidat qu'ils auraient pu avoir préalablement choisi.

Nous nous tenons à votre écoute pour toute question.

Responsable mouvement 2nd degré :

Véronique Ducamin : v.ducamin@spelc.fr

Présidente :

Claire Demolin Cordier : c.demolin@spelc.fr / 06 75 07 57 25

Rejoignez le Spelc Paris !

Devenez adhérent au Spelc Paris maintenant, la cotisation est déductible à 66% des impôts !

Être adhérent Spelc, c'est :

- **Bénéficiaire d'informations et de l'aide du Spelc, syndicat représentatif dans l'enseignement privé sous contrat** : parce que nous sommes compétents et que nous avons la confiance des électeurs.
- **Être épaulé, représenté et défendu par le syndicat parisien dont les cotisations sont les moins élevées** : parce que nous partageons les mêmes réalités professionnelles et financières que vous ! N'oubliez pas que l'adhésion au Spelc est remboursable ou déductible à 66% des impôts.
- **Bénéficiaire d'une aide et d'un suivi par nos spécialistes pour préparer votre retraite**, votre retraite progressive. **Bénéficiaire des avantages Fnar** pour les retraités continuant à adhérer au Spelc.
- **Bénéficiaire de tarifs préférentiels auprès d'assurances partenaires.**
- **Bénéficiaire du service juridique de la Fédération des Spelc, des avis et du suivi de notre avocat partenaire** concernant vos interrogations et vos problématiques juridiques ou judiciaires professionnelles. Bénéficiaire de la **protection juridique** qui couvre, dans le cadre professionnel, les biens et la personne pour tout adhérent Spelc à jour de ses cotisations.
- **Enfin, adhérer au Spelc, c'est surtout former une chaîne d'union solidaire au sein d'un syndicat LIBRE DE TOUTE CONFÉDÉRATION, DE TOUT PARTI POLITIQUE, DE TOUTE IDÉOLOGIE !**

Contacts Spelc :

- **Responsable 1 er degré : Emmanuelle Savioz**

e.savioz@spelc.fr / 06 64 79 56 52

- Présidente et responsable 2nd degré : Claire Demolin Cordier

c.demolin@spelc.fr / 06 75 07 57 25

Retrouvez-nous sur Facebook, Instagram et notre site :

<https://paris.spelc.fr>

En cliquant sur le bouton ci-dessous, vous pouvez adhérer en ligne ou télécharger le bulletin d'adhésion au format PDF :

ICI
Adhérez au Spelc

Cet email a été envoyé à c.demolin@spelc.fr, cliquez ici pour vous désabonner.

FR